



**Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec**

L'HUMAIN. AVANT TOUT.

*POINT DE PRESSE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN PRÉSENCE DE LA DÉPUTÉE DE TAILLON ET
PORTE-PAROLE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'ACCESSIBILITÉ
AUX SOINS, MME DIANE LAMARRE*

**NOTES D'ALLOCATION DU PRÉSIDENT DE L'ORDRE, M. CLAUDE LEBLOND, T.S.,
DANS LE DOSSIER DU TRANSFERT DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
AU SEIN DES GROUPES DE MÉDECINE FAMILIALE**

Entre le principe et la mise en œuvre

Dans ce dossier, le défi c'est de faire la part des choses entre le principe et la mise en œuvre. On dit souvent que le diable est dans les détails et on en a une belle preuve lorsque vient le temps de parler du transfert de travailleurs sociaux dans les Groupes de médecine familiale. Sur le principe, comment s'opposer au fait qu'il y ait, au sein des GMF, des travailleurs sociaux habilités à dispenser des services sociaux à la clientèle? Souvenons-nous que c'est précisément pour cette raison qu'ont été créés les CLSC dans les années 70. N'avons-nous pas toujours prétendu qu'il fallait que la population ait accès à la fois à des soins de santé et à des services sociaux? Malheureusement, les médecins ont toujours très majoritairement refusé de joindre les CLSC.

La perte de la gestion publique des services sociaux?

Là où le diable se cache, c'est au niveau de la mise en œuvre : pour l'heure, le ministre de la Santé et des Services sociaux affirme que 5 % des travailleurs sociaux seront touchés. Nous en prenons bonne note. Cela dit, ce qui constitue une menace réelle pour la pérennité de l'offre de services sociaux généraux, c'est la perte de la gestion publique des services sociaux.

Travailleurs sociaux : professionnels à part entière ou plateaux techniques pour médecins?

Les travailleurs sociaux seront-ils, à terme, « prêtés » ou « cédés » aux GMF? Si les travailleurs sociaux sont prêtés, et conservent, au-delà de leur chèque de paie, un lien avec leur établissement d'origine, et sont remplacés afin de maintenir l'offre de services sociaux généraux, c'est une chose. S'ils sont cédés aux GMF et deviennent ni plus moins que des plateaux techniques pour les médecins et que leur départ des CLSC n'est pas compensé par l'arrivée de nouveaux travailleurs sociaux, ça ne va plus.

En contravention avec la Loi canadienne sur la santé?

Je reviens un instant sur la gestion publique de la santé et des services sociaux parce que c'est l'un des cinq socles sur lesquels repose la Loi canadienne sur la santé. Ces cinq principes sont : l'universalité, l'accessibilité, la transférabilité, l'intégrabilité et la gestion publique. Sur ce dernier point, la Loi canadienne sur la santé est claire : le régime d'assurance-santé d'une province ou d'un territoire doit être géré sans but lucratif par une autorité publique.

Un autre pas vers la privatisation du système public?

Le ministre se défend que ce déplacement de professionnels vers les GMF soit une autre manifestation du virage vers le privé de notre système de santé et de services sociaux. Nous en prenons bonne note, mais toutes ses pièces législatives, depuis son arrivée en poste, font en sorte que nous avons perdu confiance en sa volonté de préserver l'intégrité du réseau public, seul réseau apte à maintenir une offre de services sociaux généraux à la hauteur des besoins de la population.

Autonomie professionnelle, approche populationnelle et accessibilité territoriale

Je le répète, il est essentiel que la planification des services et l'encadrement clinique et administratif des travailleurs sociaux, au sein des GMF, soient assurés par des professionnels et des gestionnaires des établissements du réseau public. Il est également primordial de s'assurer de l'arrimage des activités professionnelles des travailleurs sociaux avec les autres ressources de la communauté, dans une perspective d'autonomie professionnelle, d'approche populationnelle et d'accessibilité territoriale, en fonction des besoins locaux.

Les travailleurs sociaux et l'Ordre partagent la même inquiétude

Parce qu'ils ont à cœur la qualité et l'accessibilité aux services sociaux généraux pour la population, les travailleurs sociaux sont inquiets par ce qui se passe dans ce dossier. Parce que sommes, en tant qu'ordre professionnel, préoccupés par la protection du public, nous sommes tout aussi inquiets et nous demeurerons extrêmement vigilants.

Merci.